



Vue de la maison de l'évêque et des ruines,
gravure de Richard Short, 1761
CA ANC C-000350



Se maintenir

Les premières puissances européennes en Amérique au XVI^e siècle, l'Espagne et le Portugal, portent leurs conquêtes sur le territoire allant du Rio Grande jusqu'à la Terre de Feu. Du golfe du Mexique à l'Arctique, l'Amérique du Nord devient ensuite l'enjeu pour lequel rivalisent la France et l'Angleterre. Au rythme des guerres déclenchées en Europe, étendues sur le continent américain, et des traités qui les règlent, la Nouvelle-France s'agrandit d'abord jusqu'aux trois quarts du continent puis, avec le traité d'Utrecht en 1713, voit se rétrécir ses frontières par la perte de l'Acadie, de Terre-Neuve et de la baie d'Hudson. Elle est définitivement démantelée lors du traité de Paris, en 1763. La volonté des rois de France de maintenir leur présence en Amérique du Nord s'est plusieurs fois concrétisée par des efforts militaires considérables, compte tenu de la nécessité d'assurer aussi la sécurité de leurs possessions européennes. Cependant, au milieu du XVIII^e siècle, le système économique mis en place aux Antilles répond mieux aux attentes de la France. Des 30 000 Français partis pour la Nouvelle-France entre 1604 et 1760, environ la moitié ont choisi de s'y établir durablement. Certains, refusant de passer sous l'autorité anglaise, retournent en France ou s'efforcent de trouver une autre terre d'accueil. Le sort le plus tragique est celui des Acadiens déportés en 1755. En 1763, il reste en Nouvelle-France environ 80 000 personnes, habitant principalement la province de Québec ainsi que quelques enclaves du côté des Grands Lacs et de la Louisiane.



Articles demandés par Samuel de Champlain et François Gravé Du Pont pour la capitulation de Québec et articles accordés par Lewis et Thomas Kirke, avec ratification de David Kirke, 19 juillet et 19 août 1629 (fac-similé).

CA ANC MG18-N1

La reddition de Québec

L'établissement fondé en 1608 à Québec compte moins de cent personnes en 1627. Cette même année, Armand-Jean Du Plessis, cardinal de Richelieu, met sur pied la Compagnie des Cent-Associés, qui doit établir 300 habitants par an en Nouvelle-France. Mais la guerre éclate entre la France et l'Angleterre, et le premier contingent de colons, intercepté par la flotte anglaise dans le fleuve Saint-Laurent, ne peut débarquer. Bien que la paix, en Europe, ait été conclue en avril 1629, le commandant David Kirke exige en juillet 1629 la reddition de Québec. De longues négociations, auxquelles participe activement Samuel de Champlain, commandant en la Nouvelle-France, concluent à la rétrocession de Québec à la France, en 1632, par le traité de Saint-Germain-en-Laye.



Médaille commémorant le traité d'Utrecht, 1713.
CA ANC C-14900 et C-14901

Traité d'Utrecht

La succession au trône d'Espagne entraîne une coalition de pays européens, dont l'Angleterre, en guerre contre la France, de 1701 à 1714. En Amérique, les troupes britanniques s'emparent, en 1710, de Port-Royal en Acadie. Par le traité d'Utrecht que la France signe en 1713, Louis XIV choisit de conserver l'intégrité de son royaume en Europe, y compris les villes et provinces récemment conquises. Parmi ses possessions en Nouvelle-France, le roi cède à l'Angleterre le bassin de la baie d'Hudson, l'Acadie peuplée de 2000 colons, Plaisance et ses autres possessions de Terre-Neuve, sauf certains droits de pêche; le territoire de la confédération iroquoise devient un protectorat anglais. La France conserve la Louisiane, la vallée du Saint-Laurent jusqu'à une frontière occidentale indéterminée. Sans tarder, la France décide de reconstituer une Acadie française sur l'île du Cap-Breton (rebaptisée Île Royale). En 1715, elle entreprend l'édification d'une ville fortifiée à Louisbourg, y fait venir les habitants de Plaisance et cherche à y attirer, ainsi qu'à l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard), les Acadiens qui sont sous l'autorité anglaise.



Édit de la reine Anne d'Angleterre qui accorde aux habitants de l'Acadie la possibilité de jouir de leurs terres et de leurs biens, 23 juin 1713.
FR CAOM 3DFC 1 pièce 27

Les Acadiens en Nouvelle-Écosse

Depuis leur premier établissement en 1604, les Français de l'Acadie passent plusieurs fois de l'autorité de la France à celle de l'Angleterre. À partir de 1670, à la suite du traité de Breda (1667), une période relativement stable leur permet de consolider leur situation. En 1713, avec le traité d'Utrecht, l'Acadie devient officiellement la Nouvelle-Écosse, nom que les Anglais donnent à ce territoire depuis la charte du roi Jacques 1^{er}, en 1606, octroyant à la compagnie de la Virginie un territoire allant jusqu'au 45^e parallèle. Les Acadiens, alors sujets britanniques, décident majoritairement de rester sur leurs terres. Cependant, ils refusent de prêter le serment d'allégeance au roi d'Angleterre. Ils veulent en effet rester neutres dans tous les conflits et exigent une clause les dispensant de prendre les armes, que ce soit contre la France, l'Angleterre ou les Micmacs. Dans un équilibre précaire qui dure jusqu'en 1748, les Acadiens vivent une nouvelle période de croissance et de prospérité à Annapolis Royal (le nouveau nom de Port-Royal), dans les villages de Beaubassin, des Mines et de Grand-Pré.

Les limites de l'Acadie

L'Acadie est revendiquée par la France, qui l'a reconnue et occupée périodiquement depuis 1524, à la suite de l'exploration par Giovanni da Verrazzano. Les Anglais considèrent aussi que ces terres leur reviennent depuis la charte du roi Jacques 1^{er} en 1606, octroyant à la compagnie de la Virginie un territoire allant jusqu'au 45^e parallèle, comprenant ainsi la baie Française et Port-Royal. L'absence de frontières nettes est la cause de conflits incessants entre la France et l'Angleterre ainsi que de heurts multiples entre les colons français et leurs voisins de la Nouvelle-Angleterre. Ni le traité d'Utrecht (1713) ni celui d'Aix-la-Chapelle (1748) n'arrive à déterminer plus précisément les limites de l'Acadie. La France et l'Angleterre étudient la question dans les années 1750, mais la guerre seule mettra fin aux discussions.



Carte de l'Acadie, Isle Royale et Bois Voisins pour servir à l'histoire générale des voyages, 1757.
CA ANC NMC-114



The Governor's House and St. Mather's Meeting House, Halifax (Nova Scotia), [La demeure du gouverneur et la St. Mather's Meeting House, Halifax, (Nouvelle-Écosse)], 1764.

CA ANC C-2482

La déportation des Acadiens

Alors qu'un affrontement majeur se profile entre la France et l'Angleterre pour la suprématie en Amérique du Nord, l'Acadie prend toute son importance stratégique. L'Angleterre cherche d'abord à y renforcer sa présence militaire. Elle fonde la ville de Halifax en 1749 et installe des colons sur tout le territoire. Le gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Edward Cornwallis, exige alors des Acadiens un serment d'allégeance sans réserve à la couronne britannique afin d'exclure toute possibilité de neutralité. Dans leurs pétitions adressées au Conseil de la Nouvelle-Écosse, les Acadiens refusent de prêter un tel serment qui les oblige à prendre les armes contre la France, mais ils confirment leur fidélité au roi d'Angleterre. Les membres du Conseil, dont le président est alors Charles Lawrence, rejettent toute perspective de tolérance envers les Acadiens et, le 28 juillet 1755, décident de les exproprier et de les expulser. Environ 7 000 Acadiens sont alors rassemblés et embarqués sur des bateaux vers les colonies anglaises de la côte atlantique; 2 000 à 3 000 autres subissent le même sort jusqu'en 1762. La déportation cause de nombreuses morts, que ce soit à cause des maladies, des épidémies, des déplacements ou des conditions pénibles de l'exil.



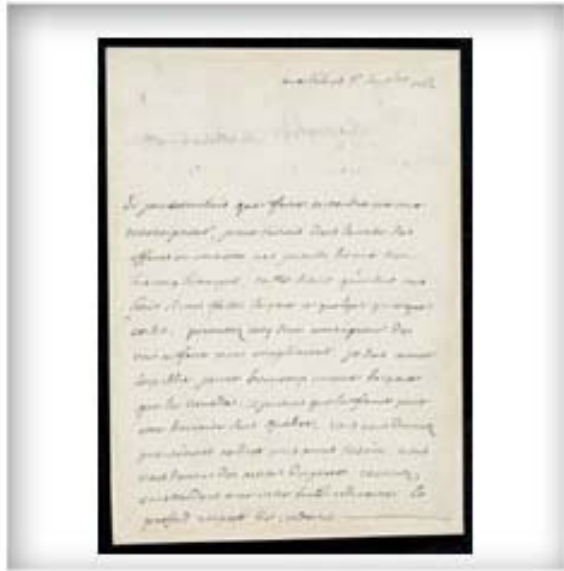
Nouvelle-France
HORIZONS NOUVEAUX



Essai sur les moyens de transporter à la Louisiane la peuplade du Canada en cas qu'on prit le parti de le céder aux Anglois ou de l'abandonner, décembre 1758.
FR CAOM COL F4 22 fol. p.1-40

Le déplacement des Canadiens en Louisiane

Au cours de la guerre de Sept Ans, face à l'éventualité grandissante de voir le Canada passer aux mains de l'Angleterre, un mémoire anonyme propose de transplanter l'ensemble de la population canadienne (estimée à 60 000 personnes) en Louisiane. Plusieurs avantages justifient cette solution : augmenter la population de la Louisiane afin d'en faire une colonie capable de contenir celles des Anglais, cultiver des denrées qu'on ne trouve pas dans la métropole et créer de nouveaux liens commerciaux. Le rédacteur du document sent bien que le déplacement de la population peut être une entreprise difficile et déclare que *cette transmigration ne doit pas être l'ouvrage de la violence, elle ne réussira jamais que par la voye de la persuasion.*



Lettre de François Marie Arouet, dit Voltaire,
6 septembre 1762.
CA ANC MG18-A3

Les réactions à la conquête anglaise

La guerre de Sept Ans marque l'affrontement final entre la France et l'Angleterre en Amérique. La population civile elle-même est durement touchée par des destructions, la dévaluation de la monnaie et la disette. Toutefois, après la fin de la guerre et la capitulation de Montréal en 1760, le changement de métropole occasionne peu de répercussions immédiates dans la vie quotidienne de la majorité des Canadiens. Craignant pour leur avenir, les administrateurs français repartent en France où ils sont contraints de rendre des comptes de leur gestion. Quant à l'élite coloniale, elle a le choix entre rester ou partir, ce qui provoque interrogations et déchirements au sein des familles. Pour ceux qui reviennent en métropole, l'insertion sociale est difficile. Les nobles qui restent, en grande partie des officiers militaires, sont durement touchés par la disparition de l'armée coloniale et la perte de nombreux privilèges liés à leur statut. Les marchands, quant à eux, sont affectés par l'installation de négociants anglais venus de la métropole ou des colonies anglaises. Le clergé et les membres des ordres religieux doivent dorénavant trouver sur place leurs moyens de subsistance et définir leurs rapports avec l'État protestant. La perte de la Nouvelle-France est peu ressentie par la population française, car l'intégrité du royaume est préservée, même si certains négociants ou membres du gouvernement regrettent la disparition de ce réseau d'échanges commerciaux.



Portrait de James Murray, vers 1770.
CA ANC C-2834

Le régime militaire

La guerre en Amérique se termine avec la capitulation générale de Montréal le 8 septembre 1760, qui accorde aux Canadiens la protection de leurs biens et le libre exercice de leur religion tout en les obligeant à rendre les armes. En attendant que la guerre prenne fin en Europe et qu'un traité international décide du sort de la Nouvelle-France, les Anglais mettent en place un régime militaire provisoire pour diriger le pays sous la direction du général Jeffery Amherst, de 1760 à 1763. Pendant ces années, la Coutume de Paris reste en vigueur, le régime seigneurial est maintenu, les capitaines de milice continuent à servir de lien entre les autorités et le peuple, l'Église catholique conserve son rôle, l'administration interne de la colonie se fait dans la langue française et la vie économique, malmenée par plusieurs années de guerre, se redresse peu à peu. On garde les trois régions administratives du Canada, mais en les rendant plus autonomes : Ralph Burton est nommé gouverneur de Trois-Rivières, Thomas Gage gouverneur de Montréal et James Murray gouverneur de Québec.



An accurate map of North America describing and distinguishing the British and French Dominions on this great continent according to the definitive treaty concluded at Paris 10th February 1763, [Carte exacte de l'Amérique du Nord, décrivant et distinguant les territoires britanniques et français de cet immense continent, tels que définis par le traité signé à Paris, le 10 février 1763], 1763. CA ANC NMC-6666

Le traité de Paris

Par le traité de Paris en 1763, l'Angleterre, l'Espagne, la France et le Portugal mettent fin au conflit de la guerre de Sept Ans. La France, qui perd ses possessions en Amérique du Nord, ne conserve qu'un droit de pêche sur une partie de la côte de Terre-Neuve ainsi que la propriété des îles de Saint-Pierre et Miquelon *pour servir d'abri aux pêcheurs français*. La Proclamation royale émise par Londres le 7 octobre 1763 précise les frontières de la colonie. L'Acadie est rattachée à la Nouvelle-Écosse, le Labrador et l'île d'Anticosti à Terre-Neuve, et la région des Grands Lacs directement à la Couronne d'Angleterre. Après avoir couvert presque tout le continent nord-américain, l'ancienne colonie française porte maintenant le nom de *Province of Quebec* et se trouve réduite à la Vallée du Saint-Laurent. Le traité de Paris accorde aux habitants du Canada la liberté d'exercer la religion catholique ainsi que la possibilité de retourner en France dans les prochains dix-huit mois. En fait, la plupart des Canadiens restent dans la nouvelle colonie.



Nouvelle-France
HORIZONS NOUVEAUX



Arrest du Conseil d'État du roi qui ordonne la liquidation des lettres de change et billets de monnaie du Canada, 29 juin 1764.

FR CAOM COL F3 16 fol. 217-220

La liquidation du papier-monnaie

Une partie importante des paiements en Nouvelle-France se faisait en *papier-monnaie* : lettres de change, ordonnances, certificats et monnaie de carte. Chaque année, le secrétariat d'État à la marine expédie le numéraire nécessaire au rachat des billets. Or, les années de guerre occasionnent des dépenses exceptionnelles et le roi de France tarde à honorer ses paiements. Après la capitulation de Montréal, les habitants du Canada sont laissés dans l'incertitude avant que le Conseil d'État du roi n'ordonne, en 1764, le remboursement partiel de la monnaie de papier. Mais le remboursement effectif des *papiers du Canada* traîne en longueur et, en 1771, le roi décide d'annuler ses créances, ce qui cause de lourdes pertes monétaires pour les Canadiens ainsi que, dans une moindre mesure, pour les nouveaux occupants anglais.



Écrit sous seing privé portant certificat de la part du général Murray (traité de Murray), 5 septembre 1760, déposé le 4 août 1810 au greffe du notaire Barthélémy Faribault fils.
CA ANQ-Q CN301 S99

Les Amérindiens et le gouvernement anglais

La guerre de Sept Ans entre la France et l'Angleterre a des répercussions sur les nations amérindiennes. Plusieurs tribus installées près de la vallée du Saint-Laurent négocient une certaine neutralité avec les Anglais. Les Hurons de Lorette, par un certificat signé en septembre 1760 du général James Murray, obtiennent d'*exercer librement leur religion, [conserver] leurs coutumes et la liberté de commerce avec les garnisons anglaises.* Quelques jours plus tard, d'autres Amérindiens rencontrent sir William Johnson, surintendant des Affaires indiennes à Caughnawaga, pour discuter de paix. À Détroit et dans les autres postes de la région des Grands Lacs, les Anglais s'installent et changent les règles du jeu pour les tribus, dont la plupart étaient alliées des Français. Ils mettent un terme à la coutume des *présents*, refusent tout crédit aux Amérindiens, exigent que la traite ne se pratique qu'aux postes et suppriment le trafic de rhum. Cela entraîne la formation d'une alliance entre nations sous la conduite du chef de guerre outaouais Pondiac (Pontiac) dans le but de *détruire tous les anglois qu'elles trouveroient sur les terres qu'elles avoient permis à leurs frères et bons amis les françois d'occuper.* Après plusieurs victoires amérindiennes en 1763, les Anglais finissent par s'imposer.

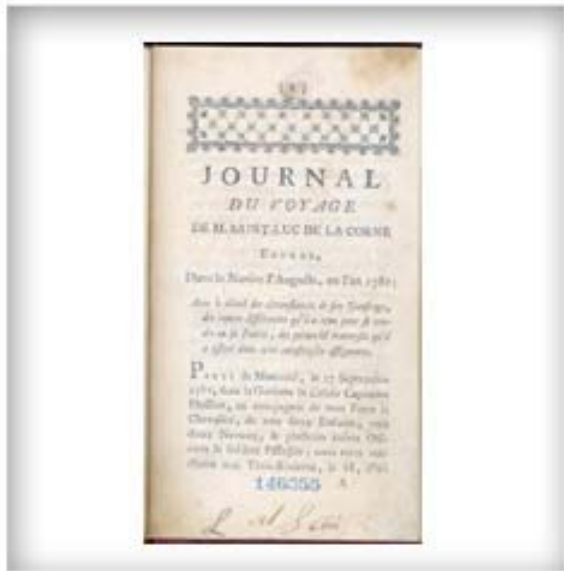




Mémoire sur les familles vraies Acadiennes et projet d'établissement au Poitou, vers 1773.
FR CHAN H1 1499/2 606

Les réfugiés acadiens en France

En 1755, les Acadiens sont déportés et dispersés principalement dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Ils y sont mal accueillis et peu s'y établissent. Un petit nombre est également dirigé vers l'Angleterre. Environ 3 000 Acadiens trouvent refuge en France où le gouvernement leur propose des établissements à Belle-Île-en-Mer (en Bretagne) et en Poitou. Ils s'adaptent mal aux structures administratives de la France ainsi qu'au milieu rural où les agriculteurs les perçoivent comme des usurpateurs. Aussi, la plupart finissent par repartir, dont plusieurs en 1785 à destination de la Louisiane. À cause du grand attachement à leurs racines, beaucoup d'Acadiens reviennent s'installer en Nouvelle-Écosse, dans l'île Saint-Jean (île du Prince-Édouard) et dans des régions qui deviendront en 1784 le Nouveau-Brunswick.



Journal du voyage de M. Saint-Luc de La Corne, écuyer, dans le navire l'Auguste, en l'an 1761; Montréal, Chez Fleury Mesplet, imprimeur et libraire, 1778.
CA BNQ RES AE 121

Des vies bouleversées

Tandis que se déroulent les conflits conduisant à la conquête anglaise de la Nouvelle-France, la vie des habitants peut s'en trouver profondément modifiée, sinon altérée. L'itinéraire parfois très complexe parcouru par des hommes, des femmes et des enfants entre les deux rives de l'Atlantique traduit ces bouleversements. Ainsi, le marchand de Louisbourg Gabriel Revol, marié à Bordeaux en 1750, meurt en octobre 1758 à bord du navire anglais le *Charles*, qui fait route vers la France en transportant plusieurs prisonniers de guerre. L'inventaire de ses biens reflète son départ précipité de la ville en ruines. Luc de La Corne Saint-Luc, né dans la colonie en 1711, est officier militaire et commerçant de fourrures. En 1761, il décide de passer en France à bord de l'*Auguste*, mais le navire fait naufrage près de l'île du Cap-Breton. Seulement sept des 121 passagers, dont La Corne, échappent à la mort et réussissent à revenir à Québec après cent jours de marche; il décide alors de rester au Canada et publie le récit de son périple. Elisabeth Guillaume, née à Liverpool en Angleterre vers 1742, est envoyée à l'âge de 9 ans en Nouvelle-Angleterre où elle est faite prisonnière par les *Français et les sauvages du Canada*. Elle est rachetée par le gouverneur de la colonie qui la place dans un couvent de Québec où elle se convertit à la religion catholique. En 1759, à l'approche des navires anglais, elle s'embarque à Québec pour La Rochelle où elle épouse un autre exilé, né sur l'île Royale.